



Compte-rendu du CTSD du 22 juin 2015 SNUipp-FSU 65

Objet :

Changement d'horaires des écoles du département.
Questions diverses

Changement d'horaires des écoles du département :

Ces changements sont liés à l'organisation des TAP, des PEDT, des transports scolaires...

Le SNUipp-FSU 65 a demandé si l'on observait une meilleure réussite des élèves...pas de réponse...

Nous avons attiré l'attention de l'IA sur certains transferts de compétences et de personnels entre les enseignements et le péri-scolaire. Particulièrement en musique, arts plastiques, sport (et non pas EPS!). Ils sont conscients de ce risque...et assurent y veiller.

De même, nous constatons que les conseils d'école se transforment parfois en réunion de régulation pour les activités hors temps scolaire. Nous demandons que chacun reste à sa place car nous constatons un brouillage des responsabilités et des lieux de décisions concernant l'école et les municipalités. Le conseil d'école doit débattre des affaires scolaires, c'est sa seule compétence...

Demandes d'ouvertures :

Soles maternelle : effectifs de l'ordre de 132 pour 4 classes et un dispositif d'accueil d'enfants de moins de 3 ans. Nous demandons de revenir à l'ouverture d'une classe avec un constat simple et paradoxal : l'ouverture d'un dispositif d'accueil d'enfants de moins de 3 ans aboutit à un nombre inférieur de scolarisation de ces enfants. Alors pourquoi ce dispositif qui a détruit le projet précédent dans l'école.

L'IA ne revient pas sur sa décision et propose donc de limiter les inscriptions des petits dans cette école !

Juillan : demande d'ouverture d'un poste, l'IA reste sur sa décision : on comptera les élèves à la rentrée et ouverture d'un poste provisoire si il y a 120 élèves (actuellement 116 inscrits).

Rabastens : même position de l'IA : ouverture provisoire à la rentrée si plus 30 élèves par classe !

Mérilheu : se retrouve avec le statut de Classe unique à 22 élèves...La situation devant évoluer

les années suivantes...

Castelnau Rivière-Basse : Classe unique à 25 élèves, c'est beaucoup trop et il est difficile de gérer de tels effectifs avec tous les niveaux. Là aussi, la réponse est reportée à la carte scolaire de la rentrée 2016 (rapprochement avec des écoles du secteur (Madiran?))

Un poste d'enseignant référent est créé de façon provisoire. Il exercera sur Tarbes.

PES : à la rentrée 2015 entre 12 et 15 PES en formation théorique à l'ESPE de Tarbes mais en stage pratique (1/2 temps en classe) dans des écoles du 32 et du 31 limitrophes du 65. Ils ne seront pas titularisés dans le 65.

Pour le SNUipp-FSU 65
Stéphane Délas, Claude Martin, Pierre Torres

